



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 013-211300447-20240423-DM_2024_24-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/24

1.4 – Autre type de contrat

Approbation de l'offre de la société ORDISYS pour un contrat de maintenance préventive et corrective des tableaux blancs interactifs de l'école élémentaire Georges Brassens

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision n°2020/87 du 24 novembre 2020 concernant un contrat de maintenance préventive et corrective des tableaux blancs interactifs et du vidéoprojecteur de l'école élémentaire Georges Brassens, conclu avec la société ORDISYS,

Considérant que ledit contrat est arrivé à échéance, et qu'il convient de le renouveler,

Considérant la proposition de renouvellement de la société ORDISYS enregistrée en Mairie sous le numéro 2024-1554 GED le 17 avril 2024, pour une prestation de maintenance complète comprenant : entretien préventif (visite d'entretien annuel) et de maintenance corrective (hotline et interventions illimitées en cas d'incident), option lampe

Considérant que l'offre de la société ORDISYS correspond au besoin exprimé par la Commune et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat de maintenance préventive et corrective des tableaux blancs interactifs de l'école élémentaire Georges Brassens avec la société ORDISYS, sise 145 rue Michel Debré - ZAC Mas des Abeilles, 30900 NÎMES, pour un prix global et forfaitaire annuel de 4 983.00 € HT (quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois euros hors taxes) soit à 5 979,60 € TTC (cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros soixante centimes toutes taxes comprises).

Article 2 :

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans fermes à compter de sa signature.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article correspondant du Budget Primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service Informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service de la Commande Publique et au service des Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr>

Fait à GRANS, le 23 avril 2024

Publié le 25 avril 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 25/04/2024
Qualité : SIGNATURE DOCUMENTS ACTES



MAIRIE DE GRANS

Renouvellement contrat de maintenance

Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER	06 16 27 34 26 gld@ordisys.fr
Assistant	Benoit LAFONT	04 66 84 23 23 bla@ordisys.fr
Date création	mardi 2 avril 2024	Version 1.2

	Client	MAIRIE DE GRANS	Envoyé en préfecture le 25/04/2024
	Projet	Renouvellement contrat	Reçu en préfecture le 25/04/2024
	Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER	Publié le 25/04/2024 ID : 013-211300447-20240423-DM_2024_24-AU
	Date création	mardi 2 avril 2024	06 16 27 34 26 gld@ordisys.fr
			72506 v 1.2 - Page 1

2. PRIORITY SUPPORT ALL INCLUSIVE EDUCATION

2.1 - PRESENTATION DE NOTRE OFFRE DE SERVICE

2.1.1 Présentation de vos besoins

La maintenance et l'entretien de vos équipements numériques pour l'Education ne sont pas ou mal effectués actuellement et dans tous les cas, ne permettent pas de répondre aux besoins des utilisateurs.

2.1.2 Présentation de notre offre de service

Le Groupe Ordisys vous propose un partenariat à long terme conjuguant la possibilité de vous concentrer sur votre activité et l'assurance de confier votre infrastructure informatique à des spécialistes au professionnalisme reconnu.

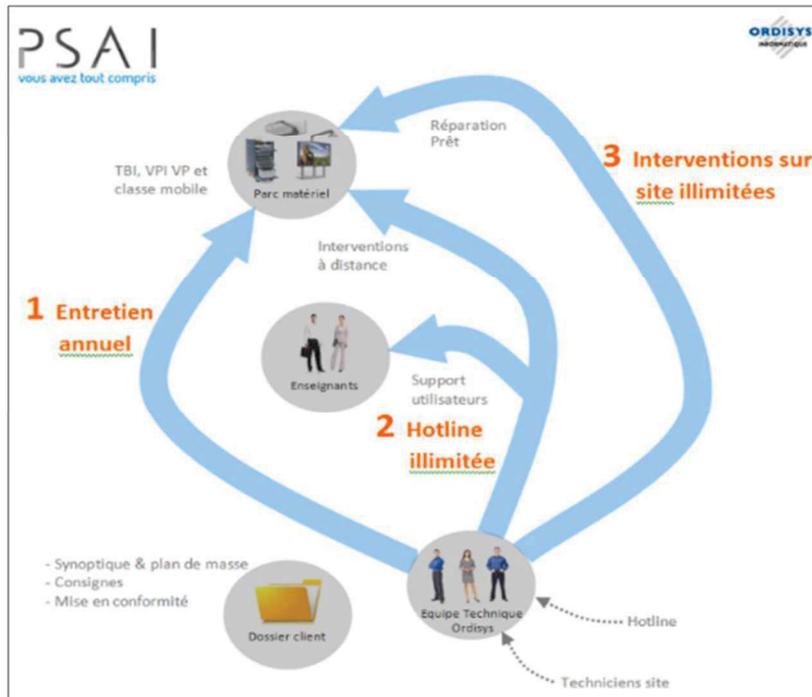
PSAI Education a pour objet d'entretenir par la maintenance préventive, d'aider rapidement et à distance vos collaborateurs en cas de problème ou de panne et, lorsque c'est nécessaire, d'intervenir sur site.

Nous vous proposons 3 niveaux de service :

	Visite préventive annuelle	Hotline illimitée	Interventions sur site	Echanges anticipés
★ Bronze	✓			
★ Argent	✓	✓		
★ Or	✓	✓	✓	✓

	Client	MAIRIE DE GRANS	
	Projet	Renouvellement contrat	
	Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER	06 16 27 34 26 gld@ordisys.fr
	Date création	mardi 2 avril 2024	72506 v 1.2 - Page 2

Nous avons conçu PSAI pour vous procurer un service de qualité répondant à l'ensemble de vos attentes :



Entretien préventif

une visite annuelle de nettoyage (TBI, VPI, VP, poste de pilotage et classe mobile) et mise à niveau des firmware et des logiciels de pilotage.

Hotline illimitée

En cas de panne ou de problème, accès illimité à la hotline pour tout problème matériel relatif au périmètre couvert.

Interventions site illimitées

Les interventions sur site sont illimitées et incluses dans le contrat sans frais supplémentaire. Un matériel de prêt est également inclus.

2.1.3 Moyens humains

Afin de mettre en oeuvre ces services, notre équipe technique de 18 personnes regroupe les compétences indispensables :

- responsables Informatiques en temps partagé ;
- hotlineurs niveaux 1 (technicien), 2 (administrateur) et 3 (ingénieur) ;
- intervenants sur site niveaux 1, 2 et 3 ;
- préparateurs en atelier ;
- développeurs ;
- gestionnaires sédentaires de Parc et Dossiers Clients.

	Client	MAIRIE DE GRANS	Envoyé en préfecture le 25/04/2024
	Projet	Renouvellement contrat	Reçu en préfecture le 25/04/2024
	Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER	Publié le 25/04/2024 ID : 013-211300447-20240423-DM_2024_24-AU
	Date création	mardi 2 avril 2024	06 16 27 34 26 gld@ordisys.fr
			72506 v 1.2 - Page 3

2.2 - ENTRETIEN ANNUEL

Vous planifiez avec notre équipe la date pour effectuer l'entretien annuel. Cette opération est essentielle pour assurer la longévité de vos investissements et pour la disponibilité de vos matériels. Un rapport d'entretien complet vous sera remis.

Lors de la première visite annuelle, le matériel est étiqueté et répertorié dans votre dossier client. En cas d'appel à la hotline, le matériel sera identifié plus rapidement ce qui facilitera la résolution du problème.

2.2.1 TBI , VPI et VP

Les opérations effectuées sont les suivantes :

- Relevé avant intervention de la luminosité au luxmètre ;
- Démontage du vidéoprojecteur, nettoyage du chemin de lumière (miroirs, filtre, lampe,...), remontage et réglages ;
- Mise à jour des firmwares (TBI, VPI et vidéoprojecteur) ;
- Mise à jour du logiciel de pilotage sur le poste enseignant, vérification antivirus et système d'exploitation ;
- Vérification visuelle des câbles et connectiques ;
- Test montée et descente jusqu'en butée (pour les modèles ajustable en hauteur) ;
- Relevé après intervention de la luminosité au luxmètre.

Lors de l'entretien du vidéoprojecteur et en fonction de l'état de votre lampe (faible luminosité ou nombre d'heures d'utilisation élevé) le technicien pourra, avec votre accord, effectuer le changement de la lampe qui fera l'objet d'une facture complémentaire avec un tarif spécial (gratuit si vous avez souscrit l'option lampe, voir ci-dessous).

2.2.2 Classe mobile

Les opérations effectuées sont les suivantes :

- Nettoyage des ventilateurs à l'aide d'un aspirateur spécial poussières fines ;
- Mise à jour des firmwares ;
- Démarrage de tous les ordinateurs élèves et vérification (le cas échéant) de l'antivirus, du système d'exploitation, de la connexion wifi, de l'imprimante, du logiciel de supervision et du système de chargement des batteries centralisé ;
- Vérification visuelle des câbles et connectiques.

	Client	MAIRIE DE GRANS	Envoyé en préfecture le 25/04/2024
	Projet	Renouvellement contrat	Reçu en préfecture le 25/04/2024
	Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER	Publié le 25/04/2024 ID : 013-211300447-20240423-DM_2024_24-AU
	Date création	mardi 2 avril 2024	06 16 27 34 26 gld@ordisys.fr
			72506 v 1.2 - Page 4

2.3 - HOTLINE ILLIMITÉE

2.3.1 Création incident

Un incident est créé soit par l'appel d'un utilisateur sur une ligne directe et non surtaxée, soit par l'envoi d'un mail.

Pour le niveau Bronze, un devis sera établi et devra nous être retourné accepté avant le transfert à la hotline. Pour les niveaux Argent et Or, l'accès à la hotline est illimité et inclus dans le forfait.

2.3.2 Prise en charge par la hotline

Les gestionnaires de hotline qualifient le problème rencontré et le niveau de blocage.

Le traitement par un hotlineur est planifié et surveillé par un gestionnaire de hotline qui décide, le cas échéant, d'escalader le niveau technique.

Le hotlineur contacte l'utilisateur et/ou se connecte à distance afin de résoudre le problème.

2.3.3 Déclenchement intervention sur site

Dans le cas où l'incident ne peut être résolu à distance, un gestionnaire de hotline vous contacte afin de planifier une intervention sur site.

Pour les niveaux Bronze et Argent, un devis sera établi et devra nous être retourné accepté avant le déclenchement de l'intervention sur site. Pour le niveau Or, les interventions sont illimitées et incluses dans le forfait.

	Client	MAIRIE DE GRANS	Envoyé en préfecture le 25/04/2024
	Projet	Renouvellement contrat	Reçu en préfecture le 25/04/2024
	Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER	Publié le 25/04/2024 ID : 013-211300447-20240423-DM_2024_24-AU
	Date création	mardi 2 avril 2024	06 16 27 34 26 gld@ordisys.fr
			72506 v 1.2 - Page 5

2.4 INTERVENTIONS SUR SITE ILLIMITÉES

2.4.1 Intervention sur site

Dans le cas où la résolution du problème ne peut se faire à distance, une intervention sur site est planifiée en tenant compte de l'urgence et de vos contraintes.

Nous intervenons sans limite de temps (niveau Or) afin de maintenir vos équipements en état de fonctionnement. Pour les niveaux Bronze et Argent, un devis sera établi et devra nous être retourné accepté avant le déclenchement de l'intervention sur site.

Nos techniciens sont formés aux différentes technologies du marché et habilités pour intervenir sur la plupart des matériels du marché.

2.4.2 Prêt de matériel

Si l'intervention nécessite le remplacement de pièces, que le matériel soit sous ou hors garantie, nous mettons en place un prêt de matériel, fonctionnellement équivalent, issu de notre parc de prêt réservé à nos clients PSAI niveau Or.

Ce matériel est configuré pour vous assurer la continuité de service.

2.4.3 Traitement des pièces en panne

La fourniture de pièce n'est pas incluse dans PSAI.

Il y a deux possibilités :

- le matériel est sous garantie constructeur et nous nous chargeons de gérer le SAV
- le matériel n'est plus sous garantie et nous vous proposons un devis de réparation ou de remplacement

Une fois la réparation effectuée, une intervention est planifiée afin de remettre en place votre matériel. Pour les niveaux Bronze et Argent, un devis sera établi et devra nous être retourné accepté avant le déclenchement de l'intervention sur site.

2.5 OPTION LAMPE

Cette unique option dans l'offre PSAI Education, vous permet de bénéficier de la fourniture et de l'installation gratuite d'une lampe de vidéoprojecteur tous les 3 ans.



	Client	MAIRIE DE GRANS	
	Projet	Renouvellement contrat	
	Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER	06 16 27 34 26 gld@ordisys.fr
	Date création	mardi 2 avril 2024	72506 v 1.2 - Page 6

PRIORITY SUPPORT ALL INCLUSIVE EDUCATION

Périmètre matériel

- 12 x Tableau Blanc Interactif
- 1 x Vidéo Projecteur

	Visite préventive annuelle	Hotline illimitée	Interventions site illimitées	Echange anticipé	€ HT / mois (2)	€ TTC / mois (2)
Or	✓	✓	✓	✓	334	400,8

Option Lampe : vidéoprojecteur	81,25	97,5
--------------------------------	-------	------

- (1) une classe mobile est limitée à 16 portables ou tablettes
(2) cocher le niveau choisi et le cas échéant, l'option lampe

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 013-211300447-20240423-DM_2024_24-AU



	Client	MAIRIE DE GRANS
	Projet	Renouvellement contrat de maintenance
	Interlocuteur	Glenmor LE DIGUERHER
	Date création	mardi 2 avril 2024

06 16 27 34 26
gld@ordisys.fr
72506 v 1.2 - Page 7

RECAPITULATIF DE L'OFFRE

SERVICES MENSUALISES

PSAI EDUCATION - Niveau OR 334,00 € HT / 400,80 € TTC

TOTAL MENSUEL (hors options) 334,00 € HT / 400,80 € TTC

RECAPITULATIF DES OPTIONS	PV TTC	Cocher les cases retenues
1 x Option Lampe : 13 vidéoprojecteurs - TARIF MENSUEL	97,50€	<input checked="" type="checkbox"/>

Bon pour accord : Signature + Tampon

Le Maire, Philippe LEANDRI
dûment habilité par décision municipale n°2024/24 du 23/04/2024

Fait le : 25/04/2024

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre organisme de financement